Cinquante troisième année. - N° 149 A Samedi 3 et dimanche 4 août 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1222

73 – SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

Ventes et cessions

393 033 881 RCS Chambery.
SOFINOP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : la Bottière, 73200 Albertville.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SOFINOP Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 100000 EUR Siège social La Bottière 73200 Albertville N° RCS 393033881 RCS CHAMBERY, est société absorbée.OPTIQUE SERGENT Forme juridique Société à responsabilité limitée Au capital de 226070 EUR Siège social 75 R de la République 73200 Albertville N° RCS 329939193 RCS CHAMBERY, est société absorbante.Actif : 561623,35 euros Passif : 48098,83 euros Actif net apporté : 513524,52 euros Rapport d'échange des droits sociaux : 5 parts de la société OPTIQUE SERGENT pour 7 actions de la société SOFINOP. Augmentation de capital de la société OPTIQUE SERGENT au titre de l'absoprtion de la société SOFINOP : 232050 euros. La prime de fusion, avant réduction de capital, s'élèvera à 281474,52 euros. La société absorbée detenant 3392 parts de la société absorbante que cette dernière ne peut conserver, celles-ci seront annulées dans le cadre d'une réduction du capital de la société absorbante de 220480 euros.La différence entre la valeur d'apport de ces parts et leur valeur nominale sera imputée sur la prime de fusion ainsi ramenée à 46242,88 euros.Date du projet : 18/07/2019 Date du dépôt : 24/07/2019, lieu du dépôt : au greffe du tribunal de commerce de Chambéry pour la société SOFINOP et le 24/07/2019 et le 01/08/2019 pour la société OPTIQUE SERGENT..